

Diagnostic de performance énergétique

Sauf exception (voir article R. 126-15 du Code de la Construction et de l'Habitation), la réalisation d'un **DPE est obligatoire** à l'occasion de la vente d'un logement ou d'un bâtiment, lors de la signature d'un contrat de location d'un logement ou d'un bâtiment d'habitation, ainsi que pour les bâtiments neufs.

Le DPE doit être établi par **un diagnostiqueur, qui est un professionnel indépendant** satisfaisant à certains critères (ces critères sont définis par l'arrêté du 16 juin 2025), notamment de certification, et ayant souscrit une assurance professionnelle.

Objectifs pédagogiques

- Posséder les connaissances appliquées aux habitations individuelles, aux lots à usage d'habitation et aux lots à usage autre que d'habitation présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation
- Elaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste ;
- Evaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode ;
- Evaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser ;
- Proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental ;
- Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée.

DURÉE

56 heures (8 jours)

DATES et LIEUX

Toute la France

Contactez Wedge Institute ou
<https://wedge-formation.com>

TARIF

1 500€

En formation initiale et sans option de certification de personnes
Suivant votre statut, vous avez la possibilité de vous faire financer tout ou partie de votre formation.
Contacter un Centre Wedge Institute

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie et Pratique logiciel accessible en présentiel et/ou distanciel de manière synchrone
Pratique terrain en présentiel

PUBLICS

S'adresse à toutes et tous (étudiants, salariés, entrepreneurs, demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle, ...) sous réserve de satisfaire aux prérequis d'entrée en formation

DÉLAI D'ACCÈS

Wedge Institute s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés. Sauf cas particuliers, les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 2 mois à compter de la date de signature de la proposition commerciale. Toutefois, ce délai demeure soumis au format choisi et aux modalités de prise en charge financière mobilisées

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès au parcours de formation est validé à l'issue d'une procédure de sélection des candidats qui comprend :

- Un dossier de candidature avec CV
- Des tests de positionnement
- Un entretien téléphonique de sélection visant notamment à identifier le projet professionnel, et à adapter le cas échéant le parcours de formation au profil du candidat



PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION ET LIES A LA CERTIFICATION DE PERSONNE

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2025, Annexe III:

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment
- Soit un diplôme sanctionnant une formation de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE/SENSIBILITÉ INVALIDANTE

Wedge Institute s'inscrit dans une démarche inclusive et collabore avec des organismes partenaires spécialisés dans le but de sécuriser les parcours de formation, et de définir les besoins en compensations nécessaires, tout en respectant le contenu des épreuves afin de maintenir le niveau d'acquisition des compétences attendues.

Les candidats retenus à l'issue de la procédure de recrutement précisent sur le formulaire d'inscription s'ils sont en situation de handicap, visible ou invisible, ou de maladie/sensibilité invalidante, et s'ils ont besoin d'aménagements spécifiques. Ces informations sont transmises au référent handicap qui prend attache avec lui.



VALIDATION

- Attestation individuelle de formation
- Prérequis à la certification de personnes DPE sans mention avec un organisme accrédité par le COFRAC*

**sous réserve du respect des prérequis du cadre réglementaire*

Contenu de la formation

Objectif pédagogique Les généralités sur le bâtiment

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ou tout autre élément permettant d'estimer l'année de construction du bâtiment. Les informations contenues à ce sujet dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux ;
- Le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ;
- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation ;
- L'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements ;

Objectif pédagogique La thermique du bâtiment

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, y compris la notion de confort thermique en période estivale, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ;
- Le diagramme de l'air humide ;
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés-heures mensuels, la puissance, les énergies primaire, secondaire et finale, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre ;
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ;
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air et par ponts thermiques ;
- Les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels ;

Objectif pédagogique L'enveloppe du bâtiment

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- Les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment, notamment la composition d'une paroi, y compris la présence et la caractérisation de l'isolation, la surface d'un mur, d'un plancher, d'un plafond, les caractéristiques d'une menuiserie, y compris sa surface et la présence d'un pont thermique ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment, y compris les différences entre bâtiment individuel et bâtiment collectif, et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;



Objectif pédagogique Les systèmes

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels ou collectifs de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie, y compris des énergies renouvelables et notamment ceux présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements d'éclairage ;
- Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- Les auxiliaires des différents systèmes ;
- Les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- L'équilibrage des réseaux de distribution ;
- Les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- Les technologies innovantes ;
- Les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire ;
- La mise en place d'énergies renouvelables ;
- Les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les consommations en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;
- Les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements ;
- Les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes ;
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment ;

Objectif pédagogique Les textes réglementaires

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- Les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;
- Les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, notamment les critères de décence énergétique, de gel de loyer, d'audit énergétique réglementaire ;
- Les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments ;
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privé, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

Objectif pédagogique Formation Pratique

- La formation pratique contient des mises en situation permettant la réalisation complète d'un diagnostic de performance énergétique, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement, au minimum pour les cas suivants :
 - une maison individuelle
 - un logement situé dans un bâtiment collectif
 - un logement construit avant 1948
 - un logement neuf
 - un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives des acquis tout au long du parcours
- QCM permettant d'évaluer le candidat sur les connaissances définies au 2 de l'annexe III de l'arrêté du 16 juin 2025



RESSOURCES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les contenus des cours sont conformes à l'arrêté du 16 juin 2025

- Supports pédagogiques informatisés : diaporama interactif, vidéo projecteur, ...
- Étude de cas, mise en pratique
- Logiciels métier validé par l'ADEME
- Pratique terrain, plateau technique
- Matériel



ORGANISATION ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

Rythme

Présentielle et synchrone : 7 heures par jour, en semaine

Asynchrone : 7 j/7 24h/24

Déroulé

Présentielle et synchrone :

Théorie : 28 heures soit 4 jours en présentiel, ou synchrone

Pratique logiciel + cas pratique : 28 heures soit 1 jour synchrone + 3 jours en présentiel

Dont Pratique Terrain : 7 heures soit 1 jour en présentiel

Asynchrone :

Théorie : 28 heures libre choix de connexion

Pratique logiciel + cas pratique : 28 heures soit 1 jour synchrone + 3 jours en présentiel

Dont Pratique Terrain : 7 heures soit 1 jour en présentiel

Libre accès à l'apprenant dans le respect du minimum d'heures réglementaire

Moyens techniques et pédagogique pour accompagner le bénéficiaire dans son parcours :

Accompagnement ou assistance technique : admin1@wedge-formation.com

Accompagnement ou assistance pédagogique : formateur@wedge-formation.com ou via la messagerie de plateforme LMS.

Réponse sous 2 jours ouvrés



**ILE DE FRANCE
NORD OUEST**

idf@wedge-formation.com
01.84.16.78.62



NORD EST

admin@wedge-formation.com
02.72.52.00.51



RHÔNES ALPES

service@wedge-formation.com
05.35.54.61.96



GRAND SUD

sud@wedge-formation.com
04.82.53.95.25



OFTDI / 0-20 B

